



Dette impayée : erreur de calcul

Par **kimicy**, le **21/05/2011** à **14:40**

Bonjour, rnrnje vous explique mon cas un peut particulier j'ai une dette envers un huissier que je ne peut payer suite a ma situation un peu compliquée (rsa) suite a des impayer de loyer l'huissier c rabatu sur le cautionneur qui et mon frere normale vu qu'il etai caution apres etre passer au tribunal contre mon frere donc le caution il a etai juge par une saisi sur son salaire mais actullement mon frere ne travail plus et il et au assedic le probleme que je rencontre c que mon frere a etai jugé sur une somme principal de 3.916,82 auquel s'ajoute des frais de procedure de 785 euros et des interet de 224 euros quand j'en avais la possibilité je payer tous les mois 100 euros j'ai donc versé a cette huissier 3.710 euros en tout mais le juge a statuer sur les 3.916,82 alors que ma dette principale etait de 3.616,82 et non 3.916,82 deplus les somme que j'ai versé a l'huissier etait non pas de 3.710 euros mes 3.850 euros je pensse que l'huissier a fait exprés de se tromper sur les 3.916,82 au lieux de 3.616,82 maintenant je vous demande de m'aider que doi-je faire y a t il un defaut de procedure ou ai je le droit de reclamer une autre audience qui doi je contacter merci de votre aide

Par **Solaris**, le **24/05/2011** à **00:25**

Bonjour, rnrnDemander un décompte détaillé à votre huissier en lui adressant vos justificatifs de paiement.